

rejeté

SÉNAT

le 26 juillet 1963.

2° SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à certaines modalités de la grève
dans les Services publics.*

(Urgence déclarée.)

*Le Sénat a rejeté, dans les conditions prévues
par l'article 45 (alinéas 3 et 4) de la Constitution,
le projet.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
26 juillet 1963.

Le Président,

Signé : Marie-Hélène CARDOT.

Voir les numéros :

**Assemblée Nationale (2° législ.) : 433, 459, 461 et In-8° 61.
505 et In-8° 87.**

**Sénat : 189, 198 (1962-1963) et In-8° 71 (1962-1963).
211 (1962-1963).**